

L'État sous tutelle de la raison : fondement métaphysique du politique chez Hegel

Baba Hamed OUATTARA

Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)

babaouatt7@gmail.com

+225 0747386906

Résumé :

Il est bien connu que les théoriciens de l'État sont en nombre très important dans l'histoire de la philosophie. Par conséquent, il existe diverses théories de l'État qui se chevauchent les unes les autres dans un mélange indécelable et difficilement décryptable. Mais de toutes ces théories de l'État, il y en a une qui se démarque de par ses principes et de par son mode d'être : c'est l'État rationnel hégélien. Cet État dont la métaphysicité en fonde les principes et la dynamique de sens a une conception tout à fait différenciée qui la démarque d'avec les romantiques et le libéralisme classique. L'État est une Idée logique, la raison qui demeure dans le monde et qui se réalise en lui à travers le travail des individus dont les passions en constituent l'énergie réalisante. Il s'agit donc de montrer, au travers de sa métaphysicité, que cette théorie de l'État rationnel a encore droit de cité au regard des crises que connaît la démocratie dans notre monde. C'est alors que cette contribution vise à retourner les regards vers Hegel pour inviter les individus à une citoyenneté rationnel qui se consacre comme attitude éthique, c'est-à-dire unification des subjectivités à l'objectivité étatique afin de co-construire une souveraineté institutionnelle, une humanité qui répond encore des exigences de la nécessité immanente dans l'actualisation normative d'une liberté concrète.

Mots clés : Hegel, État, Raison, Liberté, Métaphysique

Abstract:

It is well known that theorists of the State have been extraordinarily numerous throughout the history of philosophy. Consequently, multiple conception of the State overlap in an indiscernible and hard-to-decipher mélange. Yet among all these theories, one stands out by virtue of its principles and its very mode of being: the Hegelian rational State. This State, whose metaphysical underpinnings ground both its foundational principles and its dynamic of meaning, offers a conception wholly distinct from those of the Romantics and classical liberalism. The State is a logical Idea—reason incarnate in the world and actualized through the labors of individuals whose passions supply its vital energy. It is therefore essential to demonstrate, by way of its metaphysical depth, that this theory of the rational State still merits consideration in light of the crises beleaguering democracy in our world. Hence, this contribution seeks to redirect attention to Hegel, inviting individuals to a rational citizenship conceived as an ethical stance: the unification of subjective wills with state

objectivity, so as to co-construct an institutional sovereignty and a form of humanity that continues to fulfill the demands of immanent necessity in the normative actualization of concrete freedom.

Keywords: Hegel, State, Reason, Freedom, Metaphysics

Introduction

L'anxiété grandissante dans le monde, relativement à la crise de la démocratie est le fait, non pas exclusivement d'une crise économique, financière ou même démographique, mais d'une perte profonde de substance de la vie civique ; perte qui captive toute notre attention dans le cadre de la présente réflexion. Mais peut-on mieux revenir à la substance de la vie civique de la pensée moderne de l'État, sans faire un tour dans l'univers spéculativopositive de Hegel, ce penseur allemand dont l'influence sur l'État moderne n'est plus sujette à discussion ?

Pour Ernst Cassirer (1993, p. 336), la réponse est évidente, car « aucun système philosophique n'a exercé une influence aussi forte et aussi permanente sur la vie politique que la métaphysique de Hegel ». La remarque frappante dans ce propos du penseur américain, c'est qu'il ne dit pas que la pensée politique de Hegel est celle qui a le plus influencé la dynamique de l'État moderne, mais plutôt sa métaphysique. Cette façon de dire les choses pourrait surprendre quand on sait la vocation communément attribuée à cette partie de la philosophie. Mais lorsqu'on étudie la philosophie de Hegel, on comprend mieux cette position de Cassirer, car sa logique, sa métaphysique, constitue le pilier qui solidifie et consolide tout son système, en particulier sa pensée de l'État. En effet, dans les *Principes de la philosophie droit*, ouvrage qui porte le système de l'esprit objectif, G.W.F. Hegel (2003, p. 445-446) a écrit ceci : « L'État est l'effectivité de l'Idée éthique (...), le rationnel en soi et pour soi ». Cet État possède une rationalité substantielle. Il est structuré par le concept même de raison universelle, prend conscience de sa propre rationalité et se manifeste comme sujet morale et politique singulier. À l'intérieur de lui-même, tout comme à l'extérieur, l'État hégélien reste en tous ses aspects sous tutelle de la raison universelle, la raison structurante, la raison vivante.

Nous sommes ainsi amenés à poser la question suivante : comment la raison, en tant que totalité spéculative, institue-t-elle et légitime

l'autorité politique de l'État ? Cette institution ne repose-t-elle pas sur une assise métaphysique dont la logique forme le cœur de l'édifice ? Cette forme logique, dont le déploiement interne vise à s'extérioriser, ne constitue-t-elle pas l'ossature de l'État en tant qu'idée concrète et vivante ? Enfin, si l'État est l'idée objectivée, comment appréhender sa souveraineté autrement que comme l'actualisation de la raison absolue à travers la Constitution ?

Ces questions substantielles qui se rapportent à la rationalité de l'État chez Hegel et à son fondement, aux contours complexes et spéculatifs, guideront principalement la présente réflexion à partir des méthodes analytiques et dialectique. En effet, il s'agira, dans une démarche ternaire, de, d'abord, montrer que la pensée de l'État, telle qu'élaborée par Hegel est redévable à la rigueur logico-métaphysique de son système ; ensuite nous relèverons l'idée que cet État, sous tutelle de la raison, est la consécration vivante d'une liberté institutionnalisée, avant, enfin, de lire en cet État une approche différentielle de la souveraineté comme vie rationnelle des citoyens, réalisation de la raison absolue dans la constitution.

1- L'Idée logique ou la garantie métaphysique du politique

Dans la présentation des *Méditations métaphysiques* de Descartes, Marie Frédérique Pellegrin fait remarquer ce qui suit : « La métaphysique accomplit un travail de fondation et donc de légitimation de nos manières de penser. Sans elle, nous n'avons aucune garantie que nous pensons bien, que nous pensons vraiment » (R. Descartes, 2009, p. 8). Cette remarque, bien considérée, conforte l'Idée que toute pensée sérieuse doit trouver un enracinement métaphysique. Quand la fondation est métaphysique, c'est l'ensemble du penser lui-même qui s'en trouve crédibilisé. C'est pourquoi la métaphysicité de la pensée politique de Hegel doit être recherchée dans sa science de la logique, science de l'idée pure, pour montrer ce sur quoi repose l'autorité et la légitimité de cette pensée moderne de l'État dont l'influence reste toujours d'actualité.

La compréhension d'une telle nécessité, c'est-à-dire la mise sous tutelle de l'État par la raison, est un appel à une pénétration dans le substratum de la métaphysique hégélienne pour en saisir les déterminations intrinsèques. En la matière, il convient de dire que l'État, en tant que figure de la marche historique de l'esprit, trouve

son assise dans la logique. Parce que l'idée est en nécessaire développement de soi, elle est pour ainsi dire le soubassement de la théorie politique de Hegel. L'Idée, avec Hegel, doit être comprise non pas en tant que représentation subjective, mais comme principe spirituel dynamique, création éternelle, vie éternelle. La caractérisation de l'Idée en tant que principe spirituelle est la touche hégélienne qui va lui donner toute sa puissance. C'est pourquoi Bernard Bourgeois, dans la présentation de *l'encyclopédie des sciences philosophiques*, faisait savoir que l'Idée, c'est « le tout de l'être se pensant dans l'infinité de son soi ». (G.W.F. Hegel, 2012, p. 31)

L'opacité d'une telle expression en direction de l'Idée dans sa connotation hégélienne, exige un effort d'éclaircissement de ce concept. Mais, quand on sait la rigueur méthodologique propre à Hegel, on comprend immédiatement qu'il est nécessaire, pour tenir avec lui adéquatement la logique de sa philosophie et en accrocher la vérité, de saisir l'arsenal conceptuel sien. C'est le préalable pour saisir l'Idée chez Hegel. Il en est ainsi parce que l'exactitude ou la précision méthodologique de sa philosophie impose une lecture totalisante, car le vrai ne peut s'offrir que dans un système ; ainsi que le dit Hegel dans la *Phénoménologie de l'Esprit* : « La figure vraie dans laquelle existe la vérité, c'est seulement le système scientifique de cette même vérité qui peut l'être » (G.W.F. Hegel, 1941, p. 34). Autrement, la saisie du vrai de l'idée, c'est-à-dire de l'Idée en sa compréhension proprement hégélienne, ne saurait se faire en dehors du système hégélien. Pour donc saisir l'Idée dans sa vérité, nous ne pouvons pas occulter le principe interne ou la méthode de cette philosophie, en l'occurrence la dialectique.

Pourtant, la dialectique hégélienne, plus qu'une histoire de nouveauté, exige un effort soutenu pour pénétrer son intimité spirituelle. Mais puisqu'il n'est pas ici question de traiter proprement de la dialectique, nous n'en diront que l'essentiel, car il est déjà à l'œuvre dans l'écriture de ce texte. Ainsi, retenons que la dialectique, en tant que méthode inhérente au système hégélien, est plus qu'une simple histoire de triade ; elle est le rythme même, la manière d'être de toute réalité qui a en elle la possibilité de se mouvoir. Elle se manifeste dans les vivants en tant que leur rythme intérieur. C'est pourquoi l'effectivité de l'État est le résultat d'un procès logique. C'est le lieu d'indiquer que l'exposition de l'Idée, de la raison absolue, ne pourrait se faire en dehors de sa diction

dialectique, mouvement ou méthode qui la rend effective. De la sorte, « La partie ne peut absolument pas être un moment isolé en sa singularité, mais doit nécessairement être elle-même une totalité pour être quelque chose de vrai » (G.W.F. Hegel, 1994, p.181).

Ce qui précède indique l'exigence de systématicité propre au déploiement de l'Idée en sa totalité. Ainsi, chaque partie, chaque moment du développement de l'Idée est la conséquence méthodologique de cette exigence. Aucune idée ne peut trouver sa cohérence conceptuelle en dehors de ce tout systématique. C'est seulement en tant que moment nécessairement déterminé du système que l'idée rend effectivement compte d'elle-même. En dehors de ce tout organique, il devient difficile de penser une idée. Ce qu'il convient de retenir ici, c'est que dans le système, c'est l'Idée qui est en mouvement selon sa logique interne. Ainsi, toute la science, la philosophie hégélienne est l'exposition de l'Idée en sa totalité libérée. À ce propos, Hegel écrit : « La pensée libre et vraie est en elle-même concrète et ainsi elle est l'Idée, et en son universalité totale, l'Idée ou l'Absolu » (G.W.F. Hegel, op.cit., p. 184).

Toujours dans le même élan, nous sommes amenés à comprendre que l'Idée est, en son se libérer de l'indétermination pure, la libération de tous les moments du tout que constitue son procès de libération de soi en soi et pour soi. C'est de cette manière qu'il convient de comprendre l'Idée en tant que substrat de la science dont toutes les parties sont des moments de différenciation du même dans un aller vers l'avant ressaisi comme retour en soi. Il en est ainsi parce que « c'est seulement par la différenciation et la détermination de ses différences que peuvent exister la nécessité de ces dernières et la libération du tout » (G.W.F. Hegel, 2012, p. 102) et « le tout se présente par suite comme un cercle des cercles dont chacun est un moment nécessaire, de telle sorte que le système de leurs éléments propres constitue l'Idée tout entière, qui apparaît aussi bien en chaque élément singulier » (G.W.F. Hegel, 2012, p. 102). En ainsi saisissant l'Idée comme la vérité du tout, entendu comme ce qui, par sa libération de soi par soi, libère les particularités du tout, nous sommes méthodologiquement forcés d'admettre que la pensée hégélienne de l'État, en tant qu'un moment du moment le plus élevé de l'exposition de l'Idée, a pour assise fondamentale l'Idée elle-même qui l'a laissé être en se

libérant. En ce sens, l’Idée devient la seule garantie de la vérité de l’État rationnel.

Hegel est ainsi un rationaliste pour qui l’histoire, malgré tout le bruit et la fureur de sa cruauté, est toujours plus révélatrice de l’exposition de l’idée dans le réel.

L’immanence de l’Idée totale à chacun des moments de son effectuation assure diverses correspondances terme à terme, diverses homologies entre des structures et certaines structures de la philosophie de l’esprit, en sorte que développer l’une et l’autre constitue, de fait et de droit, un seul et même discours philosophique (B. Quelquejeu., 1972, pp. 14-15).

C’est pourquoi cherchons-nous à ne pas isoler l’État de la totalité, hors de laquelle il ne peut prendre sens et honorer son lien étroit à la science de la logique comme ce en quoi il repose. C’est à juste titre qu’on peut dire avec Hegel que « le vrai est la prodigieuse transgression de l’intérieur vers l’extérieur, l’imprégnation de la raison dans la réalité » (Hegel, 2003, p. 355). Si l’imprégnation de la raison dans la réalité est l’activité à laquelle toute l’histoire œuvre, n’est-ce pas le lieu de considérer, à raison, l’État hégélien comme l’expression extérieure de l’Idée en souvenir d’une intériorité ?

En effet, l’expression objective de l’Idée en monde extérieur institutionnalisé n’a de sens qu’en tant que souvenir des déterminations logiques à l’œuvre dans l’appréhension de Dieu avant le monde. L’Idée, dans son procès réflexif, en déployant dans le temps ses moments dans une forme de succession et aussi dans l’espace sous le mode d’une expansion, atteint son effectivité, figure terminale qui n’est pas cependant cessation de mouvement. En clair, l’Idée, en son unité se crée son propre mode d’expression, d’exposition selon lequel doit s’entendre la pensée politique de Hegel : c’est l’esprit objectif ou l’institutionnalisation hégélienne de la liberté dont l’État est le moment le plus culminant. L’État est ainsi une idée faite chose, une idée concrète et vivante.

2- L’État comme idée concrète et vivante

L’essence de l’Idée, de l’esprit, est de se manifester, de révéler sa profondeur, d’exterioriser son intériorité. Ainsi, dans la *science de*

la logique, le penseur berlinois nous amène à comprendre que la plus haute appréhension de l'idée n'est pas qu'il est simplement esprit, mais qu'il est esprit absolument manifeste, conscient de soi, infiniment créateur. C'est donc l'idée logique qui, dans son procès dialectique, se ressaisit comme esprit objectif, comme monde ou la réalité fait l'épreuve du négatif. Il est donc incohérent de lire un Hegel sans métaphysique, comme pour dissocier platement les différents moments du même qui devient autre selon sa nécessité intérieure. C'est d'ailleurs pourquoi dans la préface des principes de la philosophie du droit, Hegel prend le soin de préciser ceci dans le but d'éviter les lectures séparatistes, tributaires de la logique d'entendement : « le fait que le tout, ainsi que la formation de ses maillons, reposent sur l'esprit logique, frappera de lui-même. C'est sous cet aspect que je voudrais aussi que [ma pensée de l'État] soit saisi et jugée » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 92). Kervégan (2007, p. 8) qui est l'un des commentateurs francophones de Hegel les plus avisés, s'inscrit cohérement dans la même posture en ce propos : « le dessein systématique n'est aucunement incompatible avec l'attention au concret des choses, et avec le souci de la vie de l'homme ». Cette attention au concret des choses, à la vie de l'homme se trouve le plus manifestement élaborée dans sa doctrine de l'esprit objectif où l'État, en tant que moment effectif de l'éthicité, rend le mieux compte (dans l'histoire) de l'Idée logique. L'État est ainsi (et à raison) une idée faite chose concrète et vivante. Mais comment mieux saisir tout cela ?

Dire que l'État est une idée faite chose, c'est reconnaître avec Hegel que l'État n'est pas le résultat d'une construction contingente, mais plutôt qu'il est le produit d'un procès de constitution, d'une rationalité éthique. L'idée est ainsi cette essence rationnelle et universelle qui se concrétise dans le monde réel comme structure politique, institution de la raison. L'État est alors le lieu où l'idée logique, la raison universelle prend corps. Dans cette dialectique entre concept et réalité, l'État est à saisir comme une nécessité rationnelle, expression de la liberté objective. En tant que telles, les institutions de l'État ne sont pas elles aussi des produits de l'arbitraire des hommes, mais plutôt l'expression de cette même rationalité éthique. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le propos hégélien suivant :

L'État est l'effectivité de l'idée éthique (...) il a son existence immédiate à même la coutume éthique, et son existence

médiatisée à même la conscience de soi de l'individu singulier, à même le savoir et l'activité de celui-ci, tout comme ce dernier, grâce à sa disposition d'esprit, a sa liberté substantielle en lui, en tant qu'il est son essence, sa fin et le produit de son activité. (G.W.F. Hegel, 2003, p. 333)

L'État, au sens hégélien du terme, est une disposition d'esprit ; disposition à laquelle travaillent les institutions éthiques dans leur processus de convergence vers l'universel. Cette façon de caractériser l'État vient mettre fin à la radicalité du conflit de priorité qui animait les rapports État-individus et qu'on peut encore lire dans les théories libérales de la souveraineté politique. Ce serait ainsi un non-sens que de croire, en parlant de l'État hégélien, ou de conclure soit à une priorité des individus sur l'État ou le contraire. Il en est ainsi parce que l'État est la réunion de l'universel et du particulier, de l'individu et des institutions. En effet, « la réunion en tant que telle est elle-même le contenu et la fin véritable, et la destination des individus est de mener une vie universelle » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 334). En tant que réunion de l'universel et du particulier, l'État est l'œuvre de la raison vivante, le fruit d'une nécessité rationnelle.

L'État hégélien est certes une nécessité, mais une nécessité en vue de la liberté des individus particuliers et non de leur subordination unilatérale. Ce n'est pas un État dont la mission serait la sécurité et la protection des biens et personnes, dans lequel les intérêts des individus singuliers seraient la fin dernière en raison de laquelle ceux-ci se réunissent. Dans cet État essentiellement contractuel, les individus sont membres selon leur bon plaisir et il relèverait de la confusion entre société civile et État. Loin de ce rapport arbitraire, l'État hégélien en a un tout autre : c'est que cet État, « attendu qu'il est esprit objectif, l'individu n'a lui-même d'objectivité, de vérité et d'éthicité que s'il en est membre » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 334).

Hegel souligne ainsi que tout le système de l'esprit objectif est la démonstration scientifique du concept d'État. Il en est ainsi parce que dans le parcours de l'esprit objectif, l'État apparaît tout aussi bien comme résultat que comme fondement véritable. C'est pourquoi selon Hegel, « dans l'effectivité, l'État est, de manière générale, plutôt le terme premier, à l'intérieur duquel seulement la famille se déploie en société civile et c'est l'idée de l'État elle-même qui se divise en ces deux moments » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 334).

C'est ainsi que l'esprit éthique, la disposition d'esprit que représente l'État, doit être sollicité pour corriger ou rectifier les contradictions qui demeurent encore dans la société civile. Autrement dit, l'État est une attention soutenue du politique vis-à-vis du non politique afin d'élever cette dernière à l'universalité qui la présuppose au politique.

De façon on ne peut plus claire, le bourgeois est l'homme en tant qu'homme, l'homme social qui n'a d'attention que pour la satisfaction de ses besoins subjectifs. Certes il est une personne juridique, un acteur économique, mais tout ceci n'est pas suffisant parce qu'il reste enchaîné par ses besoins particuliers. Pourtant, nous avions dit plus haut que pour Hegel, l'individu, pour accomplir effectivement sa liberté doit œuvrer en vue de l'universel. La sollicitude de l'État libéral advient dans l'esprit d'élever le bourgeois à l'idée de la citoyenneté. On voit là comment dans l'articulation du social et du politique chez Hegel il y a à saisir simplement l'État comme une Idée, d'où le terme de disposition d'esprit usité par Hegel pour le caractériser.

L'État est la coïncidence nécessaire de la raison et de la réalité qui achève en la politique la recherche du bien et résout en système étatique l'éthique de la volonté, ce qui sous-entend une suppression de la contingence présente dans les moments antérieurs de l'esprit. Il n'y a pas de scission entre l'État et l'individu. En fait, que l'État soit le résultat, cela suppose que sa formation résulte et achève le processus même d'individuation. Ce point de vue nous conduit à la vérité que l'individuation de l'individu constitue le processus historique dont l'État est le moment institutionnel le plus accompli. Loin donc des apriorismes statiques et d'un empirisme borné, ce qu'il importe de savoir avec l'État chez Hegel, c'est qu'il confère une autre dimension à l'individu. Cette autre dimension suppose tout d'abord que l'État n'est pas une réalité empirique morte, qu'il est le point culminant de la liberté « en tant que bien vivant » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 251) qui se sait effectivement comme volonté libre, c'est-à-dire l'éthicité, « le concept de liberté devenu monde présent-là et nature de la conscience de soi » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 251). En replaçant la réflexion politique dans l'optique de l'État vivant, on s'aperçoit d'une philosophie de la constitution de l'État dans laquelle ce qui se constitue lorsque l'État se réalise, c'est la raison universelle. L'institution étatique n'est pas une réalité supra-

sociale au sens empirique du terme, elle est plutôt l'articulation dialectique, cohérente et rationnelle du particulier et de l'universel en vue de leur coïncidence différentielle. Mieux, dans l'État, La raison s'exprime dans les lois, dans les détermination rationnelles et universelles. Voilà ce que Hegel (1965, pp. 136-137) lui-même en dit :

Les lois de l'ordre éthique ne sont pas le fait du hasard, mais la Raison même. Faire en sorte que le substantiel demeure toujours valable, présent et inaltérable dans la conduite réelle et l'esprit des hommes : telle est la fin de l'État. C'est l'intérêt absolu de la Raison que ce tout éthique existe et c'est cet intérêt de la Raison qui fonde le droit et le mérite des héros qui ont créé des États, quelle qu'ait été leur imperfection.

Tout bien considéré, le terme État désigne avant tout la conscience qu'un peuple a de sa vérité, l'individu spirituel que compose un peuple dans la mesure où il forme un tout organique, une totalité dynamique juridiquement débarrassée de l'arbitraire du contrat. Cette conception de l'État, dont le sens profond consiste en une réconciliation, est le résultat du dépassement hégélien des formes de dualismes traditionnels qui posaient séparément l'individu et l'État comme deux forces antagonistes dont le rapport exige nécessairement la domination de l'une sur l'autre. L'originalité de la conception hégélienne de l'État moderne se trouve dans sa façon d'unir le particulier et l'universel sous la dictée de la raison, « non pas une raison abstraitemment normative prétendant enseigner au monde comment il doit être, mais une raison qui est la pensée du monde » (J. F. Kervégan, 2007, p27) esprit conscient de soi, effectivité présente là, incarnée dans les lois et les institutions. Or toute loi vraie, selon Hegel, est une liberté car elle contient une détermination rationnelle de l'esprit objectif. Cet État, saisi comme l'acte d'unification rationnelle du peuple, ne peut-il pas logiquement se comprendre comme l'expression même de la souveraineté, s'il est que celle-ci n'a de sens que dans l'unité réalisée de la subjectivité et de l'objectivité ?

3- La souveraineté étatique : réalisation de la raison dans la constitution

La souveraineté, conformément à son étymologie latine, est le principe de l'autorité suprême. En matière de politique, la souveraineté est le droit absolu d'exercer une autorité législative, judiciaire et/ou exécutive sur une région, un pays ou un peuple. Selon le Jean Bodin des *six livres de la république*, la souveraineté est essentiellement un attribut de l'État : « la souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une république » (J. Bodin, 1993, p. 71). En effet, l'idée de souveraineté est inextricablement liée à la formation de l'État moderne. On lui attribue généralement quatre principes : l'autonomie du politique, comme instance de décision absolue, l'hégémonie du politique sur les autres sphères de la vie sociale et économique, la maîtrise du destin du peuple et l'idée de légitimité démocratique liée à la notion de souveraineté démocratique. Comme telle, la souveraineté, en tant que pouvoir d'action absolu, est un moyen de solliciter l'adhésion des citoyens à l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire fonder la légitimité d'un régime politique.

La souveraineté politique devient ainsi un principe incontournable en politique, car c'est par elle que se définit l'adhésion des individus à l'État. C'est aussi lui, le principe de souveraineté politique, qui met à l'épreuve la liberté humaine. Cependant, Gérard Mairet pense que depuis Hobbes, la souveraineté n'a pas connu une évolution historique notable. Elle est restée selon lui, comme un héritage des temps modernes qu'on se devait de préserver comme une tradition. Cette thèse de Gérard Mairet n'est pas abjecte dans l'absolu, mais nous pensons qu'elle est oublieuse de la vérité que le principe de souveraineté politique est tributaire de la forme de représentation de la société. Or, la représentation de la société a connu une révolution avec Hegel, philosophe avec lequel nous cheminons. Si la tradition était de confondre le politique et le social et poser dans une forme de dualité individus et État, de sorte à les opposer, avec Hegel, le politique est différent du social tout en restant le principe d'encadrement normatif de celui-ci. Autrement, l'articulation du social et du politique, qui est l'une des originalités de la philosophie hégélienne, n'a-t-elle pas influencé sa théorie de la souveraineté et la différencier des autres qui l'ont précédées ? Pour Hegel, « on peut parler de souveraineté du peuple au sens où, vers l'extérieur, un peuple est subsistant par soi et constitue un État autonome ». Contrairement à la tradition philosophique, héritée de Machiavel et Hobbes, qui cumule toute la puissance de

souveraineté dans la figure d'un souverain individu, qui trône sur les autres individus et décide de tout, Hegel pose la constitution comme ce qui fonde la souveraineté du prince lui-même. Le prince ne doit agir que dans le cadre de ce que la constitution a établi et de ce qu'elle lui autorise. Si le monarque ne peut pas agir selon son bon plaisir, c'est précisément parce qu'il n'est pas logiquement le plus puissant, car la puissance appartient à l'État constitué rationnellement. Le pouvoir ne peut donc pas tomber absolument aux mains d'un individu capable d'arbitraire. En un mot, toute la puissance de l'État hégélien repose sur la constitution. Si l'importance de la constitution n'est plus à démontrer, tentons à présent de montrer pourquoi elle constitue la garantie de la souveraineté hégélienne. La constitution forme en effet le noyau de la philosophie hégélienne de l'État et elle est originale dans la mesure où cette constitution est extensive, c'est à dire qu'elle ne se limite pas au simple fait d'un droit constitutionnel écrit ou coutumier. Elle embrasse les sphères sociales et politiques dans une différenciation qui les caractérise. Ainsi, une approche originale de la souveraineté chez Hegel nécessite une refonte du concept de souveraineté. La souveraineté, au regard de ce qu'elle est engagée désormais comme un attribut exclusif de l'État, nous amène à la traiter distinctement du monarque qui en représentait la plus grande figure dans la tradition du concept. En effet, ce renouveau du sens de la souveraineté s'intéresse moins à la figure subjective d'un monarque détenant toute la puissance et le pouvoir de l'ultime décision qu'au processus même de constitution qui lui garantit un tel pouvoir.

En d'autres termes, saisir la constitution politique comme un syllogisme a pour Hegel la signification de souligner « l'unité vivante de l'État, qui est à la fois condition et résultat, c'est-à-dire fondement au sens conféré à ce terme par la logique de l'essence, de la différenciation des pouvoirs législatif, gouvernemental et princier » (J. F. Kervégan, 1992, p. 284). Il est patent que la théorie hégélienne de la constitution doit être saisie dans une circularité dynamique qui permet d'asseoir la souveraineté comme le résultat d'un procès de constitution garantissant le cercle des pouvoirs, en tant qu'œuvre de réalisation de la raison absolue. Cette médiation représentative est bénéfique à tout le peuple, car « les intérêts particuliers des communes, des corporations et des individus, ne s'isolent pas » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 401) de ceux du monarque.

De plus, il s'agit pour Hegel d'intégrer à la culture des citoyens cette disposition d'esprit, de sorte que « les individus singuliers n'en viennent pas à offrir l'aspect d'une multitude et d'un amas et qu'ils n'en viennent pas de ce fait à une opinion et à un vouloir inorganique et à une pure et simple violence de masse à l'encontre de l'État organique » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 401). Vu ce tableau, il ne serait pas irréaliste de voir en Hegel un visionnaire qui, quoique se prêtant à la diction conceptuelle de son temps, a prêté au concept la raison des crises démocratiques qu'allait connaître le monde deux siècle après lui : il s'agit de notre temps en proie aux crises de souveraineté intérieure de toutes parts, surtout en Afrique où les crises relèvent pour la majorité d'un problème de culture à l'universel ou, pour le dire autrement, d'un problème de culture institutionnelle.

Il n'y a de souveraineté véritable, que ce soit de l'intérieur comme de l'extérieur, que par la constitution en tant que procès d'accomplissement rationnel de l'idée même d'État, en tant que réunion du subjectif et de l'objectif dans une singularité concrètement manifeste, pour ne pas dire effectif. En ce sens, tout se résume comme suit : la souveraineté hégélienne repose essentiellement sur la constitution en sa dynamicité différentielle. En gros, la souveraineté hégélienne, en tant qu'attribut exclusif de l'État, en sa vérité, se recueille, par et en celui-ci, totalement dans la seule décision du prince constitutionnel. Cette décision princière constitutionnelle est selon Bourgeois, « l'alpha et l'oméga de la vie de l'État [souverain] hégélien » (B. Bourgeois, 1992, p. 228).

La conception hégélienne de la souveraineté étatique se culmine en cette appréhension si particulière de l'institution étatique, institution des institutions, comme un entremêlement de la subjectivité et de l'objectivité. Elle témoigne de l'insigne vérité hégélienne que l'État est l'effectivité de l'idée éthique. Cette idée trouve sa présupposition logique dans ce que précisément l'idée, chez Hegel, renvoie à l'unité du concept subjectif et de l'objectivité. Elle est aussi le procès de constitution ontologique qui les produit et les oppose avant de les recueillir dans leur identité. C'est pourquoi Hegel n'est pas d'avis avec la conception classique de la constitution en tant qu'ensemble juridique formellement constitué par un tiers. Pour Hegel, il ne faut pas confiner le principe institutionnel dans un corps juridico normatif institué de façon fixe. La constitution doit se comprendre de manière dynamique «

comme la manière dont l'État se constitue dans l'interaction des dispositions des citoyens et des institutions qui structurent la vie publique » (G.W.F. Hegel, 2003, p.73).

Au demeurant, toute notre analyse de la souveraineté hégélienne nous aura conduit à la vérité que cette souveraineté n'est garantie que par la constitution en son acception vivante et toujours productrice d'universalité. Le caractère rationnel de la constitution réside dans ce qu'elle coordonne les différents ordres et fait ordonnance de l'universel, à travers les différentes institutions rationnelles qui peuvent exister dans l'État et en faire un ensemble également rationnel. La constitution est ainsi la proclamation de la libre subjectivité dans les médiations sociales du politique. Dans cet ordre, « aucun pouvoir, à l'intérieur de l'État, ne peut être indépendant des autres pouvoirs et, par conséquent, de l'État souverain » (F. Eugène, 1992, p. 228).

L'État souverain, selon Hegel, est subsistant par soi et est avant toute chose, un tout qui se satisfait au-dedans de soi. Ce dedans de soi est sa constitution interne qui est garante de sa souveraineté intérieure comme extérieure à l'égard des autres peuples. De fait, la reconnaissance vis-à-vis de l'extérieur est le résultat d'une souveraineté garantie constitutionnellement. Ainsi, « le peuple, en tant qu'État, est l'esprit dans sa rationalité substantielle et son effectivité immédiate, il est par conséquent la puissance absolue sur terre ; un État, par suite, est à l'égard de l'autre en une subsistance par soi souveraine » » (G.W.F. Hegel, 2003, p. 425). La souveraineté, en sa signification profonde, se comprend logiquement comme « l'acte constitutionnel d'unification du peuple, alors présent comme État » (Jérôme L., 2004, p. 227). Un tel acte n'exige-t-il pas simultanément une éducation à la citoyenneté entendue comme la cultivation consciente de la normativité ?

Conclusion

Saisir l'État en sa diction la plus logique, la plus rationnelle qui soit, ce n'est pas souscrire à un idéalisme de mauvais alois, ni s'adresser explicitement à des États particuliers, mais il faut plutôt regarder cela comme une attention à l'idée elle-même, cette raison effectuante et effective. Ainsi, prendre pour objet la rationalité intégrale de l'État ou sa métaphysicité, ce n'est pas pour admettre de facto que tous les États sont rationnels, mais de montrer que le

concept d'État est une nécessité, car figure objective de la raison absolue. Il ne s'agit pas là non plus d'une contradiction de la définition normative de l'idée d'État, car cette idée n'est pas un idéal vide, mais certainement une tentative de la faire réconcilier avec son concept dans l'histoire. À partir donc de cette considération proprement hégélienne de l'État, qui en fait une production de la raison universelle dont l'œuvre de réalisation de soi a constitué notre monde, il nous a été possible de libérer le sens de l'État en son idéalité effective et non en son immédiateté empirique. Cette logique bien comprise est aussi une invitation à la responsabilité individuelle dans l'effectuation de nos passions, énergies réalisantes du politique. Cette responsabilité se veut habitude rationnelle et normative, c'est-à-dire l'adoption de comportements institutionnels. Pour dire les choses autrement, notre contribution est un appel à l'endroit de tous les citoyens du monde, particulièrement ceux de l'Afrique noire, à partir de la fondation rationnelle de l'État, à agir dans l'intérêt de la communauté, car la raison qui est à l'œuvre, n'œuvre que par l'action humaine. La portée sociale de cette contribution se résout ainsi dans cette invitation à la culture institutionnelle car, « comprendre la politique, c'est donc une éducation, un exercice d'humanité jamais achevé, parce que l'expérience des actions et des paroles des hommes réserve toujours des surprises et des questions auxquelles nous ne nous attendions pas » (R. Aron, 2013, p. 5). Mieux encore, nous voulons que chaque citoyen, de quelque État que ce soit, travaille, dans l'intimité de son esprit comme réponse à l'appel de la raison universelle, à s'unir dans un intérêt commun et trouver leurs libertés dans la libre soumission à la loi, au pouvoir suprême de l'État qui, en son entente hautement rationnelle et hégélienne, est union de la particularité et de l'objectivité dans une singularité éthique.

Références bibliographiques

- ARON Raymond**, 2013, *Liberté et égalité*, édition EHESS, Paris.
ERNST Cassirer, 1993, *Le mythe de l'État*, Gallimard, Paris.
DESCARTES René, 2009, *Méditations métaphysiques*, Flammarion, Paris.
HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 2012, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, Vrin, Paris.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich L, 1994, *Encyclopédie des sciences philosophiques I, Philosophie de la logique*, Vrin, Paris.

QUELQUEJEU Bernard, 1972, *La volonté dans la philosophie de Hegel*, Seuil, Paris.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 2003, *Principes de la philosophie du droit*, PUF, Paris.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1941, *Phénoménologie de l'esprit T1*, Aubier Montaigne, Paris.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1965, *La Raison dans l'histoire*, traduction de K. Papaioannou, 10/18, Paris.

KERVEGAN Jean-François, 2007, *L'Effectif et le rationnel, Hegel et l'esprit objectif*, VRIN, Paris.

BODIN Jean, 1993, *Les six livres de la république*, Édition et présentation de Gérard Mairet, Librairie générale française, Paris.

KERVEGAN Jean-François, 1992, Hegel, Carl Schmitt, *Le politique entre spéculation et positivité*, P.U.F., Paris.

FLEISCHMANN Eugène, 1992, *La philosophie politique de Hegel*, Gallimard, Paris.

LÈBRE Jérôme, 2004, « Présence de l'État ou présence du peuple ? Volonté et théorie de la souveraineté dans les Principes de la philosophie du droit », in *Hegel penseur du droit*, pp. 227- 243, CNRS édition, Paris.